

# S'ENGAGER DANS DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vous êtes une collectivité d'Ille-et-Vilaine et vous souhaitez développer les énergies renouvelables sur votre territoire ?  
Voici les 5 différents niveaux d'implication pour votre collectivité.



La transition énergétique et la sortie des énergies fossiles nécessitent un développement soutenu des énergies renouvelables, qu'elles soient issues du vent, du soleil ou de la biomasse.

Leur acceptabilité est toutefois liée à l'implication des représentants des territoires et des citoyens, et à l'engagement des élus et de l'État.

Cette implication est la condition indispensable pour garantir le développement de projets concertés, respectueux des intérêts des territoires et générateurs de retombées économiques concourant au financement de la transition énergétique locale.

Le SDE35 accompagne les collectivités dans ce sens et soutient les initiatives citoyennes via le réseau régional Taranis, afin de créer une émulation collective et positive. La SEML Energ'IV constitue également un outil important mis à disposition des territoires afin d'assurer la présence d'un acteur public de confiance dans les sociétés qui développent et exploitent les projets d'énergie renouvelables en Ille-et-Vilaine.

## ► NIVEAU D'IMPLICATION POTENTIELLE DE LA COLLECTIVITÉ DANS UN PROJET

L'implication du territoire dans le développement d'un projet d'énergie renouvelable peut se faire à cinq niveaux. Pour chaque niveau d'implication, le rôle du territoire, les retombées économiques, et la gouvernance dans la société du projet varient :

- |                 |   |                          |
|-----------------|---|--------------------------|
| <b>NIVEAU 1</b> | Obligations réglementaires                | <input type="checkbox"/> |
| <b>NIVEAU 2</b> | Facilitation et accompagnement            | <input type="checkbox"/> |
| <b>NIVEAU 3</b> | Participation sans accès à la gouvernance | <input type="checkbox"/> |
| <b>NIVEAU 4</b> | Participation avec accès à la gouvernance | <input type="checkbox"/> |
| <b>NIVEAU 5</b> | Maîtrise totale par les acteurs locaux    | <input type="checkbox"/> |

## NIVEAU 1 : OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remplir les **obligations réglementaires** est le premier niveau d'implication. Il consiste à répondre aux exigences légales que requièrent les projets en développement. Cela peut prendre la forme de :

- la délivrance d'autorisations
- la participation à l'élaboration des planifications
- la réalisation de l'enquête publique au sein de sa commune
- la publication de la mise à disposition du foncier



### Retombées financières pour la collectivité

- Recettes fiscales
- Loyer si propriétaire du foncier



### Gouvernance

Aucune implication dans une société de projet donc pas d'accès à la gouvernance du projet.

## NIVEAU 2 : FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT

Ce deuxième niveau d'implication consiste à laisser faire, en ayant **un rôle de facilitateur et d'accompagnateur** dans la communication et la concertation autour du projet. Cela peut se limiter à mettre en place une relation régulière avec les développeurs ou mettre à disposition salle pour une présentation.



### Retombées financières pour la collectivité

- Recettes fiscales
- Loyer si propriétaire du foncier



### Gouvernance

Aucune implication dans une société de projet donc pas d'accès à la gouvernance du projet.



## NIVEAU 3 : PARTICIPATION SANS ACCÈS À LA GOUVERNANCE

Ce troisième stade d'implication correspond à **la participation de la commune et des citoyens dans le projet**. La commune affiche un soutien et peut se faire représenter par une structure tierce (SEM, intercommunalité...) au sein de la société de projet pour garantir les intérêts du territoire.



### Retombées financières pour la collectivité

- Recettes fiscales
- Loyer si propriétaire du foncier
- Dividende pour l'organisme tiers représentant la collectivité
- (Rémunération liée au financement participatif pour les citoyens)



### Gouvernance

Aucune implication dans une société de projet donc pas d'accès direct à la gouvernance du projet. Gouvernance indirecte dans le cas où la commune est représentée par un organisme tiers.

## ►► Retour d'expérience

### PROJET ÉOLIEN DE LA LANDE LIVREUL À ERCÉE-EN-LAMÉE

La commune a souhaité s'inscrire dans le développement d'un projet éolien. Ce projet est porté par un producteur/exploitant d'énergies renouvelables et par Energ'iv.

La commune n'est pas impliquée directement dans le projet mais a souhaité faire porter la garantie des intérêts du territoire par l'acteur local Energ'iv. Ainsi, les élus peuvent suivre l'avancement du projet et participer aux différentes étapes de concertation. Un comité de suivi a été mis en place par Energ'iv qui a organisé des réunions publiques pour présenter le projet aux habitants.

## NIVEAU 4 : PARTICIPATION AU PROJET AVEC ACCÈS À LA GOUVERNANCE

Les retombées économiques pour le territoire sont au moins 2 fois supérieures lorsque la collectivité est impliquée dans la société de projet et la gouvernance.

À ce quatrième stade d'implication, la commune se positionne en faveur d'un projet sur son territoire, décide d'y participer financièrement et partage les risques inhérents au projet. C'est la notion d'investissement participatif.



### Retombées financières pour la collectivité

- Recettes fiscales
- Loyer si propriétaire du foncier
- Dividendes pour la commune
- (Rémunération liée au financement participatif pour les citoyens)



### Gouvernance

La participation au capital de la société de projet donne droit à la représentativité au sein des organes décisionnels de la société. Elle permet d'être acteur et d'avoir un poids au niveau des décisions prises au sein des différents actionnaires de la société.

## ►► Retour d'expériences

### PROJET ÉOLIEN LANRIGAN DANS L'VENT

Le conseil municipal a exprimé un avis favorable au développement d'un projet éolien à condition qu'il soit un projet de territoire.

La commune a sollicité le soutien technique et juridique d'Energ'iV. Un projet largement concerté à travers la création d'une charte éolien par les citoyens, la réalisation de porte à porte, d'un atelier citoyen et d'une pièce de théâtre participative. La commune est co-actionnaire de la société qui porte le projet.

### PROJET D'UNITÉ DE MÉTHANISATION À MAEN ROCH

La vision du projet est avant tout agricole puisqu'elle regroupe 14 exploitations agricoles et 21 agriculteurs qui apportent 90% du gisement de l'unité de méthanisation. L'intercommunalité a souhaité être accompagnée par des acteurs du territoire, la SEML Energ'iV et la SEM Breizh, pour les structures publiques, Ter'Green pour l'acteur privé et enfin Énergie Partagée qui rassemble les habitants et les citoyens. Tous ces acteurs sont présents au capital de la société de projet, favorisant ainsi un projet avec une gouvernance et des retombées locales.

### JAVENÉ SOLAIRE

La commune de Javené a été accompagnée par Energ'iV pour étudier la faisabilité d'un projet de centrale solaire sur un site de 5 ha ayant servi de site d'entreposage de remblai. Cela a permis de recruter un co-développeur et de monter la société de projet pour le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. Le montage de la société publique-privée permet à Javené d'être partie prenante dans le projet.

## NIVEAU 5 : MAÎTRISE TOTALE PAR LES ACTEURS LOCAUX

Les retombées économiques pour le territoire sont au moins 2 fois supérieures lorsque la collectivité est impliquée dans la société de projet et la gouvernance.

Ce cinquième et dernier niveau d'implication est encore rare mais tend à se développer. La collectivité s'empare du projet et le pilote. Elle finance le projet en assurant l'intégralité des risques.



### Retombées financières pour la collectivité

- Recettes fiscales
- Loyer
- Rémunération liée au financement participatif pour les citoyens
- Dividendes pour l'ensemble des acteurs du territoire



### Gouvernance

La participation au capital de la société de projet d'un ensemble d'acteurs locaux permet de contrôler et de maîtriser les prises de décision au bénéfice du territoire.

Cela nécessite de l'investissement humain et la mise à disposition de compétences et de temps à consacrer au développement du projet (études, autorisations, travaux, financement...). Plusieurs outils stratégiques, d'ingénierie, de financement sont à disposition pour mener à bien le projet.

## ►► Retour d'expérience

### PROJET ÉOLIEN DE SAINT-GANT'EOLE CITOYEN

Le projet est ancré localement, porté par les citoyens du territoire, financé par les habitants et les collectivités locales. La finalité n'est pas spéculative, la rémunération du capital est limitée et une partie des bénéfices est affectée à des actions pédagogiques de réduction des consommations d'énergie. La gouvernance et les retombées économiques sont locales. Le projet, en apportant une dynamique sur la commune amènera aussi un accompagnement sur la maîtrise et l'économie de l'énergie pour les habitants.

# EN RÉSUMÉ

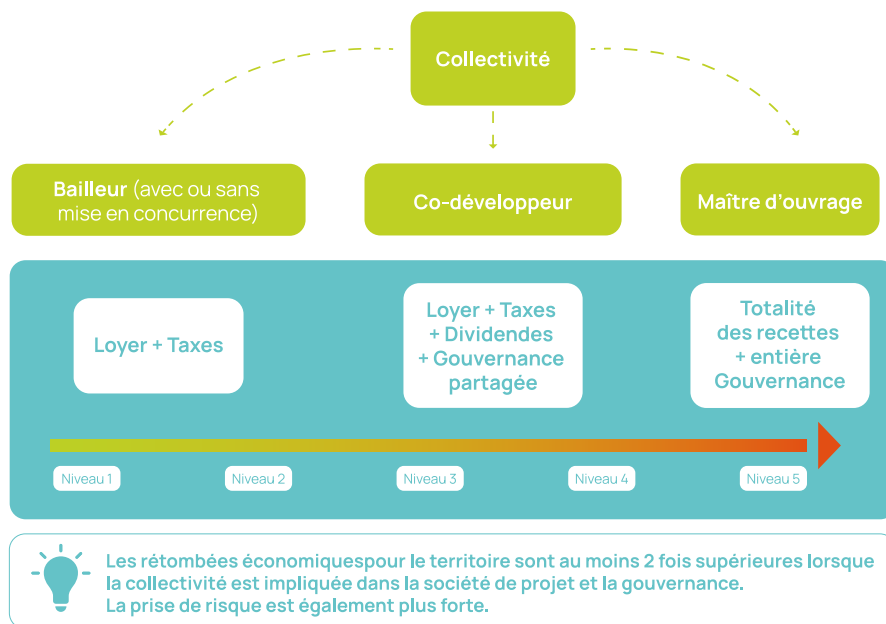
## PRÉCONISATIONS SUR LE NIVEAU D'IMPLICATION DE VOTRE COLLECTIVITÉ AUTOUR D'UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

L'acceptabilité des projets\* d'énergie renouvelable est souvent liée à l'implication des élus et des citoyens.

Cette implication est la condition indispensable pour garantir le développement de projets concertés, respectueux des intérêts des territoires.

Le SDE35 soutient les initiatives citoyennes via le réseau régional Taranis, porté par Breizh ALEC. Energ'iV constitue également un outil important mis à disposition des territoires afin d'assurer la présence d'un acteur public de confiance dans les sociétés qui développent et exploitent les projets d'énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine.

*\*Seuls les grands projets photovoltaïques sont concernés*



## PARTENAIRES LOCAUX À DISPOSITION



Energ'iV est un acteur de développement au service du territoire. La SEML a pour objectif de massifier le développement des énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine. Energ'iV en qualité d'acteur semi-public recherche prioritairement à la rentabilité économique maximale du projet, une bonne intégration et le développement d'unités locales de production d'énergies propres.

🖱 [www.sde35.fr](http://www.sde35.fr)  
✉ [contact@energiv.fr](mailto:contact@energiv.fr)



Un conseiller en énergie renouvelable, intégré aux équipes du SDE35, porte des missions d'appui, d'animation et de conseil permettant de renforcer l'ingénierie territoriale des collectivités en matière d'énergie renouvelable. Il apporte notamment une expertise technique, administrative et financière pour les territoires souhaitant soutenir ou développer des projets d'énergie renouvelable.



L'entité Taranis est la structure référente pour les projets d'énergies renouvelables citoyens. Son portage est assuré par Breizh ALEC (association des ALEC bretonnes) et il est cofinancé par la Région Bretagne, l'ADEME et le SDE35. En fédérant aujourd'hui plus de 50 porteurs et porteuses de projets, Taranis permet ainsi aux citoyen·nes de s'approprier la question énergétique et de contribuer à la transition de la région bretonne.

🖱 [www.reseau-taranis.fr](http://www.reseau-taranis.fr)  
✉ [julien.riou@breizh-alec.bzh](mailto:julien.riou@breizh-alec.bzh)